

Toute une histoire : Doléances Révolutionnaires des Sallésiens

Petit rappel historique

Pour préparer les Etats Généraux convoqués en janvier 1789 par Louis XVI, les français furent invités à exprimer leurs plaintes et réclamations par écrit sur des cahiers, dans chaque commune. Le but était de « sonder » l'état d'esprit des français, à la veille de la Révolution.

Doléances révolutionnaires des Sallésiens

8 mars 1789, les habitants de Salles-Lavalette élisent trois « députés » qui présenteront leur cahier des doléances devant Monsieur le Sénéchal d'Angoumois.

Sous l'ancien régime, les cahiers de doléances rassemblaient, comme leur nom l'indique, les doléances des habitants du pays. Il s'agissait en quelque sorte, d'établir un mémoire contenant demandes, propositions et remontrances faites par le peuple à l'adresse du souverain.

Les cahiers des paroisses et des villes étaient réunis en « cahiers de baillage » une fois présentés et défendus auprès du Sénéchal de la province par les députés des paroisses.

Chaque ordre (noblesse, clergé, tiers-état) établissait ses cahiers séparément. On rédigeait ensuite une synthèse globale formant un cahier unique que le roi recevait solennellement en assemblée générale.

Supprimés après la révolution, ces cahiers de doléances constituent un vaste tableau de la France de cette époque. **Tous réclament la garantie des libertés individuelles, l'abolition de la dîme et la suppression des droits seigneuriaux.**

Dans celui de la paroisse de Salles (illustration), conservé aux archives départementales ([consultable ici](#)), nous retrouvons ces mêmes souhaits. Il fut rédigé le dimanche 8 mars 1789, devant la porte de l'église, après les vêpres, en présence des paroissiens. Ceci

sous la responsabilité de **Maître François MEILHAUD**, Notaire Royal et juge de Salles Lavalette (habitant le Maine au Roi), puis de **Maître Jacques GIRAUD DUCLOS**, notaire Royal et procureur fiscal (demeurant à la Grange Chaban).

Voici quelques petits extraits d'un document fait de huit pages manuscrites.

« Les habitants de ladite paroisse étant assemblés à l'invitation que sa Majesté a daigné faire à tous ses sujets de lui faire connaître les maux dont ils sont affligés, pénétrés de la reconnaissance la plus vive et la plus respectueuse en voyant l'auguste souverain sous l'empire duquel ils vivent, rechercher les moyens les plus convenables à leur soulagement: Il serait nécessaire que les impôts qui distinguent les ordres soient supprimés et remplacés par des subsides qui seront également répartis entre tous les citoyens sans distinction ni privilège et d'établir autant qu'il sera possible une manière uniforme de les répartir... »

« ...De permettre aux roturiers d'acquérir et posséder des biens nobles sans être assujettis au droit de franc fief afin de faciliter le commerce... »

« ... Que plus des deux tiers de la présente paroisse sont possédés par les seigneurs et autres privilégiés... »

« ...ne contribuent pas aux dites impositions et en sont affranchis et que les pauvres habitants les supportent presque en entier... »

« ... Il est aussi intéressant, même urgent de pratiquer des grands chemins. »

« ...D'après le soulagement que nous attendons de la part de sa Majesté... et que nous espérons ne nous sera pas refusé... »

Notes: Ce texte est extrait d'un document (*Promenade à Salles Lavalette*) malheureusement anonyme et non daté mais probablement écrit au milieu des années 1990.

